

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/06/2026 - 10210 - 2013 B 01306 - 792 258 485 - 95 SONOWALL

23 JUIN 2026

PONTOISE

page 1

95SONOWALL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

10240

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Actif Immobilisé				
Autres immobilisations corporelles	218 036,30	173 321,41	44 714,89	29,74
TOTAL (I)	218 036,30	173 321,41	44 714,89	29,74
Actif circulant				
Marchandises	11 783,86		11 783,86	7,84
Clients et comptes rattachés	26 608,36		26 608,36	17,70
Autres créances				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43,44		43,44	0,03
Disponibilités	66 233,01		66 233,01	44,06
Charges constatées d'avance	947,79		947,79	0,63
TOTAL (II)	105 616,46		105 616,46	70,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	323 652,76	173 321,41	150 331,35	100,00

celui-ci confirme
K. Salt

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000,00)	2 000,00	1,33	2 000,00	1,13
Report à nouveau	123 046,84	81,85	124 370,34	70,31
Résultat de l'exercice	-12 489,08	-8,30	-1 323,50	-0,74
TOTAL(I)	112 557,76	74,87	125 046,84	70,69
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	9 691,37	6,45	14 437,91	8,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 237,25	12,80	27 907,44	15,78
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 724,00	1,81	2 915,00	1,65
. Organismes sociaux	1 665,50	1,11	2 437,68	1,38
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 256,00	2,83	3 754,00	2,12
. Autres impôts, taxes et assimilés	58,00	0,04	388,58	0,22
Autres dettes	141,47	0,09	3,61	0,00
TOTAL(IV)	37 773,59	25,13	51 844,22	29,31
TOTAL PASSIF (I à V)	150 331,35	100,00	176 891,06	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation %
Ventes de marchandises	88 370,44		88 370,44	44,43	24 964,83	14,06	63 406 253,99
Production vendue services	110 533,99		110 533,99	55,57	152 624,69	85,94	-42 091 -27,57
Chiffres d'Affaires Nets	198 904,43		198 904,43	100,00	177 589,52	100,00	21 315 12,00
Subventions d'exploitation					6 000,00	3,38	-6 000 -100,00
Autres produits			1 096,08	0,55	2 109,47	1,19	-1 013 -48,02
Total des produits d'exploitation (I)			200 000,51	100,55	186 698,99	104,57	14 302 7,70
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			56 801,16	28,56	29 956,41	16,87	26 845 89,81
Variation de stock (marchandises)					-11 783,86	-6,62	11 783 -100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 457,43	12,80	20 941,83	11,79	4 516 21,57
Autres achats et charges externes			63 042,37	31,69	73 664,86	41,48	-10 622 -14,41
Impôts, taxes et versements assimilés			9 380,53	4,72	8 830,34	4,97	550 6,23
Salaires et traitements			25 224,47	12,68	36 994,12	20,83	-11 770 -31,81
Charges sociales			12 312,23	6,19	8 674,42	4,88	3 638 41,94
Dotations aux amortissements sur immobilisations			19 266,11	9,69	19 021,67	10,71	245 1,29
Autres charges			1 005,29	0,51	608,67	0,34	397 65,30
Total des charges d'exploitation (II)			212 489,59	106,83	186 908,46	105,25	25 581 13,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-12 489,08	-6,27	-1 209,47	-0,67	-11 280 -932,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Total des produits financiers (V)							
Intérêts et charges assimilées					39,03	0,02	-39 -100,00
Total des charges financières (VI)					39,03	0,02	-39 -100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					-39,03	-0,01	39 -100,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-12 489,08	-6,27	-1 248,50	-0,69	-11 241 -900,71
Total des produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					75,00	0,04	-75 -100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)					75,00	0,04	-75 -100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)					-75,00	-0,03	75 -100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)			200 000,51	100,55	185 698,99	104,57	14 302 7,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			212 489,59	106,83	187 022,49	105,31	25 467 13,62
RÉSULTAT NET			-12 489,08	-6,27	-1 323,50	-0,73	-11 166 -843,98
			<i>Perte</i>		<i>Perte</i>		

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 150 331,35 E.

Le résultat net comptable est une perte de 12 489,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 218 036 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	200 458	17 578		218 036
Immobilisations financières				
TOTAL	200 458	17 578		218 036

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 173 321 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	154 055	19 266		173 321
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	154 055	19 266		173 321

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	27 700	0	27 700	Non amortiss.
Mat.bureau & informatique	190 336	0	190 336	Non amortiss.
TOTAL	218 036	0	218 036	

3.2 - Etat des créances = 27 600 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	27 600	27 600	
TOTAL	27 600	27 600	

3.3 - Charges constatées d'avance = 948 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	10,00	2 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	10,00	2 000

4.2 - Etat des dettes = 37 774 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 691	9 691		
Fournisseurs	19 237	19 237		
Dettes fiscales & sociales	8 704	8 704		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	141	141		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 774	37 774		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 539 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	3 539
Autres dettes	
TOTAL	3 539

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 198 904 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	88 370	44,43 %
Prestations de services	110 534	55,57 %
TOTAL	198 904	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

95SONOWALL

S.A.R.L. au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 20 rue Berthe Morisot
95220 HERBLAY
R.C.S : Pontoise : 792.258.485

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 11/06/2026**

Le 11/06/2026, à 11 heures,

Madame MAYEDA HADDAD, détenant 90 parts sociales,
Monsieur KRIKOR TERZIAN, détenant 55 parts sociales,
Madame YESTHER GUEDIKIAN, détenant 55 parts sociales,

associés de la société **95SONOWALL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Walid HADDAD, préside la séance en qualité de gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du gérant ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Quitus au gérant pendant ledit exercice ;
- Conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce ;
- Rémunération du gérant ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs pour dépôt et publications ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **une perte de - 12.489,08 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **une perte de -12 489,08 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **123 046,84 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **110 557,76 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **110 557,76 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 200,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 110 357,76 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

Haddad Walid
